



## FICHE « J'APPRENDS À NAGER »

Il s'agit d'apporter un soutien aux actions visant l'apprentissage de la natation prioritairement pour les enfants résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

L'objectif est de **permettre à tous les enfants entrant en classe de 6<sup>ème</sup> de savoir se « sauver »** en leur transmettant les bases du savoir nager. Un travail avec les services départementaux de l'éducation nationale peut être conduit afin d'identifier les jeunes ne sachant pas nager avant l'entrée en classe de sixième.

Pour l'année 2019, dans le cadre des nouvelles orientations souhaitées par la Ministre des Sports, un accent plus particulier sera mis sur l'apprentissage de l'aisance aquatique à destination des plus jeunes. Dans cette perspective, **le dispositif « J'apprends à nager » est élargi aux enfants de 4 et 5 ans**, pour lesquels le passage de tests en fin d'apprentissage ne sera pas requis. Le projet devra toutefois contenir une grille d'évaluation du stage. **En 2019, la mise en place de l'agence du sport n'impactera pas les structures en matière d'éligibilité à ce dispositif même si leur fédération auront été retenues au titre du dispositif expérimental des projets sportifs fédéraux.**

### Les porteurs de projet éligibles :

- Les clubs et associations sportives.

### Publics visés :

- Les enfants de 6 à 10 ans ne sachant pas nager et résidant prioritairement dans un QPV francilien ou un territoire carencé en contrat de ruralité ;
- Les enfants de 4 et 5 ans ne sachant pas nager et résidant prioritairement dans un QPV francilien ou un territoire carencé en contrat de ruralité ;
- Les enfants en situation de handicap feront l'objet d'une attention particulière.

### Modalités :

- Les stages d'apprentissage pourront se dérouler pendant les **vacances scolaires, les weekends ou sur des temps périscolaires ;**
- Les coopérations entre mouvement sportif et collectivités territoriales seront privilégiées afin de favoriser l'émergence d'une offre de stages co-organisés ;
- **Les stages devront être gratuits ;**
- **La durée minimum devra être de 10h00** et pourra être divisée en séances de 30 minutes à une heure selon le niveau, l'âge et le niveau de pratique des enfants ;
- **Le nombre d'enfants par session sera limité à 15** pour assurer un meilleur apprentissage
- Les séances devront être encadrées dans les conditions de qualification prévues par le code du sport ;
- **Pour les enfants de 6 à 12 ans, la capacité à savoir nager devra être validée à la fin du stage par la réussite au test Sauv'Nage** validé par le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) ;
- Pour les stages d'apprentissage de l'aisance aquatique à destination des enfants âgés de 4 à 5 ans, **le passage de tests enfin d'apprentissage n'est pas requis**, l'évaluation de la progression sera évalué au moyen sous réserve qu'une grille prévue dans le cadre du projet.



**Modalités de dépôt des demandes de subvention :**

**En cas de renouvellement d'action, un bilan (qualitatif et pédagogique) détaillé** est attendu pour justifier d'une nouvelle attribution.

**Il est vivement conseillé aux structures de commencer dès à présent à mettre à jour leur dossier administratif sur « le compte-asso »**

L'attribution de subvention est assujettie à l'**avis de la commission territoriale CNDS** et à la **validation par le délégué territorial du CNDS**.

**QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Pour vérifier si une adresse est en Quartiers prioritaires de la politique de la ville :

<https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-qp-polville>

**75 Paris - Paris**

QP075001	Bédier - Boutroux
QP075002	Chaufourniers
QP075003	Villa d'Este
QP075004	Kellermann - Paul Bourget
QP075005	Jeanne D'Arc - Clisson
QP075006	Oudiné - Chevaleret
QP075007	Didot - Porte de Vanves
QP075008	Porte De Saint-Ouen - Porte Pouchet
QP075009	Blémont
QP075010	Porte Montmartre - Porte Des Poissonniers - ...
QP075011	La Chapelle - Evangile
QP075012	Goutte D'Or
QP075013	Porte De La Chapelle - Charles Hermite
QP075014	Stalingrad Riquet
QP075015	Michelet - Alphonse Karr - ...
QP075016	Danube - Solidarité - ...
QP075017	Algérie
QP075018	Compans - Pelleport
QP075019	Les Portes Du Vingtième
QP075020	Grand Belleville 10ème - 11ème - ...



**Arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030555954&categorieLien=id>

**ARRÊTÉ DU 15 JANVIER 2019 RECTIFIANT LA LISTE DES QPV VISÉS À TITRE COMPLÉMENTAIRE PAR LE NPNRU (QUARTIERS D'INTÉRÊT RÉGIONAL)**

<https://www.anru.fr/fre/Mediatheque/Textes-officiels/Arrete-du-15-janvier-2019-rectifiant-la-liste-des-QPV-vises-a-titre-complementaire-par-le-NPNRU-quartiers-d-interet-regional>